F.G.M.C

FÉDÉRATION GENEVOISE DES
MUSIQUES DE CRÉATION

Plan d'action

Sommaire :

A. **Présentation de la FGMC**
B. **Constats**
C. **Revendications**
D. **Plan d'action**

A. Présentation de la FGMC

La FGMC – Fédération Genevoise des Musiques de Création, a vu le jour en novembre 2019. Elle représente les musicien.ne.s au sein de de la FRACG - Fédération du Réseau Artistique et Culturel de Genève.
La FGMC regroupe actuellement 155 musicien.ne.s professionnel.e.s ainsi qu'une vingtaine d'associations ou structures soutenant leurs activités (AMR – Association pour l'encouragement de la musique improvisée, SONART– Faîtière suisse des musiciens jazz, pop/rock, contemporain, Association Headfun, Insubordinations, Sémaphore, FanfareduLoup Orchestra, ...).

Une liste des membres à jour est disponible ici: **musiquesdecreation-ge.ch/membres**

Par musicien.ne professionnel.le, nous entendons celles et ceux qui ont suivi un cursus académique et/ou qui vivent de leur activité de scène et sont reconnu.e.s par leurs pairs.

Les membres de la FGMC font rayonner Genève sur tous les continents via des tournées internationales soutenues par des fondations privées et publiques. On compte parmi les membres de la FGMC de nombreux Prix suisses de musique et d'actrices et acteurs majeurs de la scène locale.

B. Constats

a) La réalité des professionnels actifs dans les musiques de création

Très courte durée des emplois
Alors que les artistes professionnels des arts de la scène comme le théâtre et la danse sont engagés sur des productions pour une durée se comptant en semaines voire en mois, les engagements dans le milieu de la musique sont d'une durée moindre (p.ex. un jour pour un concert isolé), et dépassent à de rares exceptions près la durée d'une semaine dans le cas de résidences ou de tournées.

Multiplicité des mandants
A chaque nouveau concert, le plus souvent sur une nouvelle scène (club, festival, salle de concert), les musicien.ne.s ont un nouveau mandant. En comparaison aux autres branches culturelles, le nombre de mandants ou d'employeurs est particulièrement élevé. Le plus souvent, les organisateurs de concerts ne salarient pas les artistes. En effet, les structures musicales étant bien souvent modestes et disposant de moyens humains et financiers limités, elles n'ont donc pas la capacité d'absorber les tâches administratives relatives à la gestion de salaires.

Pluralité des activités
En raison du peu de moyens financiers à disposition, les musicien.ne.s de création se voient dans l'obligation de réaliser eux.elles-mêmes de plus en plus de tâches inhérentes à leur activité, sans lien direct avec le travail de création ou de performance. Ces dernier.e.s se voient très souvent porter de multiples casquettes : coordination, recherche de fonds, promotion, technique, booking, …

Travail non rémunéré
Le.la musicien.ne se voit le plus souvent rémunéré.e au seul et unique moment de son apparition scénique, alors que cette action ne représente au plus qu'une moitié du temps de travail total, voire moins si l'on prend le cas d'un.e musicien.ne qui compose, arrange, dirige et coordonne des projets. Pourtant, cet aspect n'est quasiment jamais pris en compte, ni dans les contrats de concerts ni dans les cachets versés pour la performance.

Lourdeur administrative
Quant à l'aspect administratif, son coût ne doit pas être négligé, financièrement et humainement. Prélevée sur les cachets ou, faute de moyens effectuée bénévolement, la tâche administrative n'est que trop faiblement valorisée et dotée. Elle est difficile à déléguer avec les montants des cachets actuels, et sa gestion par l'artiste lui-même, à titre gracieux, s'avère épuisante et décourageante. Cette charge constitue de fait un frein évident à l'émergence et la pérennité d'un statut d'artiste musicien.ne travailleur.euse. La complexification des procédures pour l'obtention d'une aide publique ne facilite pas les choses.

Faible niveau de vie
Selon l'étude "Musicians lives", menée par le sociologue Marc Perrenoud (UNIL)[1], le revenu mensuel médian des musicien.ne.s se situe entre 3'000 et 4'000 CHF. Un sondage effectué auprès des membres de la FGMC révèle quant à lui que 73% gagnent moins de 3'000 CHF/mois. Ce faible niveau de vie est à mettre en relief avec le niveau de formation souvent très élevé des musicien.ne.s, ainsi que les nombreuses heures de travail effectuées, excédant souvent 40 heures hebdomadaire avec horaires de nuit et en weekend.

Faible accès aux assurances sociales
En raison de la fragmentation de leurs emplois, de nombreux musicien.ne.s se retrouvent sans 2e pilier et au minimum de l'AVS à la retraite. Ils n'ont pas de couverture pour perte de gain en cas d'accident ou maladie, et rarement accès au chômage.

Peu d'accès aux aménagements de la Loi sur l'assurance chômage pour le secteur de la musique
Les musicien.ne.s représentent moins de 5% du total des personnes salarié.e.s sous le régime de l'intermittence en Suisse. En raison des faibles revenus comptabilisés, des courtes périodes d'emplois, du grand nombre d'heures de travail non rémunérées et/ou non salariées, il leur est difficile d'accéder au régime spécifique d'assurance chômage destiné aux salarié.e.s de la culture (professions soumises à des changements d'employeurs fréquents et des engagements de courte durée).

En conclusion, les musicien.ne.s de création font partie des *working poors* de la culture.

Pour illustrer ce propos, un.e musicien.e qui voudrait prétendre à un revenu de 6'000 CHF brut par mois avec une activité strictement scénique devrait effectuer chaque mois une douzaine de concerts rémunérés à hauteur de 500 CHF chacun. Comme démontré plus haut, la réalité est bien différente. Une énorme majorité des musiciens de création travaillent en *freelance* car les cachets reçus sont insuffisants pour être salariés à un taux horaire décent.
Certains complètent leurs revenus de scène par l'enseignement de la musique, un secteur actuellement saturé avec chaque année en Suisse 150 musiciens de musiques actuelles ou jazz sortant diplômés d'une Haute école de musique. D'autres sont obligés d'avoir des emplois sans aucun lien avec le secteur musical, ce qui n'est pas une situation normale.

Au vu de ce qui précède, nous considérons difficile de dire que l'activité de scène pour la musique puisse être considérée comme un métier (dont peuvent vivre les personnes qui s'y consacrent). C'est la raison pour laquelle la FGMC se bat pour obtenir un véritable statut, une reconnaissance et une valorisation du métier de musicien.

---

[1] Voir à ce sujet : « Être musicien·ne interprète en Suisse romande. Modalités du rapport au travail et à l'emploi » Marc Perrenoud et Pierre Bataille in : Swiss Journal of Sociology, 43 (2), 2017, 309–333

b) Les subventions actuelles

Musiques de création sous-dotées
Actuellement à Genève, plus de 80% des subventions sont allouées à la musique patrimoniale (nous entendons par ce terme la musique de répertoire, déjà écrite, en opposition à la musique de création). Pourtant, une large majorité des musiques pratiquées et écoutées sont des musiques actuelles de création.
Les Hautes écoles de musique délivrent chaque année de nombreux diplômes de composition, de musique contemporaine, de jazz et plus récemment de musiques actuelles, mais les musiciens issus de ces filières découvrent des conditions de travail précaires. Le secteur manque cruellement de moyens et se trouve très peu soutenu par les collectivités publiques.

Financement des institutions et aide à la création
Les collectivités publiques financent plus facilement un bâtiment et son service administratif qu'une personne physique sans lieu de travail défini et identifiable. Le budget alloué à ces bâtiments sert à assurer des salaires et les montants alloués ne sont pas remis en question d'année en année. En revanche, les budgets dédiés à la création dans la musique mettent en évidence deux problèmes fondamentaux: il s'agit d'une "aide" et non pas d'un "dû", et son caractère ponctuel force les montants à être sans cesse renégociés. Cela a pour effet de mettre les artistes musicien.ne.s dans une position de "mendiants" que l'on doit aider.

La musique de création se pratique autant en intra- que en extra-muros, or le budget alloué pour les activités intra-muros est disproportionné par rapport à celui qui permet (extra-muros) de financer une activité de création. On entend par là, permettre à une musicienne ou un musicien de créer une œuvre originale en prenant en compte le temps de composition, de répétition, de production et de présentation. **Cela signifie penser l'activité de création dans son ensemble à la hauteur du temps que cela demande et des moyens financiers que cela suscite.**

Une activité de création ne se fait pas seul. Les musicien.ne.s sont amenés, au même titre qu'une compagnie de danse ou de théâtre, à travailler en groupe, ce qui engendre automatiquement des salaires et des frais de coordination, administratifs, ou de production importants. Ces besoins financiers tardent à être reconnus et valorisés dans le cadre de l'activité de création musicale.

Structures conventionnées
Nous constatons de grandes disparités au niveau des budgets, des cachets versés, et du soutien à la scène locale parmi les manifestations ou structures conventionnées.

- Certaines associations ou salles de spectacles qui engagent des musicien.ne.s de créations restent sous-dotées. Elles ne peuvent pas payer correctement les musicien.ne.s.
- Un sondage parmi nos membres nous a permis de constater d'énormes disparités de traitements dans le montant des cachets. Selon qu'un musicien soit programmé dans un festival ou un autre et suivant les domaines (danse, théâtre, pluridisciplinaire ou musique), les tarifs peuvent aller du simple au quintuple.
- On constate de grandes différences de rémunération des musiciens au sein des structures subventionnées. Alors que certains organisateurs s'engagent à payer le minima recommandé (AMR, ADEM, Athénéennes, ...), d'autres paient des cachets excessivement bas aux musiciens locaux, tout en faisant venir à prix d'or de grands noms internationaux.
  Si cette manière de faire peut être courante dans le cadre d'un festival privé ne dépendant

pas de subventions (Paléo par exemple), ces procédés de dumping ne sont pas défendables lorsque la collectivité met de l'argent dans ces événements.

- De grandes disparités sont également constatées dans les conditions-cadre imposées aux structures conventionnées en termes de pourcentages d'artistes locaux et de salaire minimum notamment.
- En outre, la proportion entre les frais administratifs et de promotion et la part du budget directement prévue pour le travail artistique varie énormément d'une structure conventionnée à une autre.

C. Réalisations et revendications

a) Quelles sont nos revendications ?

Nous, Fédération Genevoise des Musiques de Création, demandons:

- Qu'une réflexion fondamentale sur le déséquilibre actuel entre patrimoine et création soit engagée pour modifier les modes de distribution de l'argent public. A l'heure actuelle, 87% des subventions genevoises vont à la musique patrimoniale (basée sur un répertoire existant) et seulement 6% aux musiques actuelles de création. Soutenir la création, c'est soutenir l'innovation et une vision tournée vers l'avenir!

- Que les fonds ponctuels d'aide à la création et à la diffusion pour les musicien.ne.s de création soient revus à la hausse et alignés sur les dotations des autres domaines artistiques (musique classique, danse, théâtre, cinéma). Que ces fonds permettent de tenir compte de l'ensemble du travail du musicien, incluant le travail de création, les répétitions et l'administratif.

- Que les concerts et manifestations organisés par les collectivités publiques et les structures subventionnées respectent une proportion de programmation locale. Les cachets et salaires liés à ces engagements doivent respecter les minimums définis par la FGMC sur la base des tarifs USDAM (Union Suisse des Artistes Musiciens) et Action Intermittence (soit 680 CHF par concert et par musicien) et prendre en compte le temps nécessaire aux répétitions, préparations et autres tâches inhérentes à une représentation professionnelle.

b) Quelques réalisations

En 2020, la Fédération Genevoise des Musiques de Création faisait part des besoins criants des acteurs qu'elle représente à la Ville de Genève. Suite à ces revendications, une légère augmentation a été allouée à l'AMR pour ajuster les cachets des musiciens. Grâce à 50'000 CHF octroyés à l'AMR dès 2021 (sur les 160'000 CHF demandés), les musicien.ne.s ne se contentent plus de 300 CHF en argent cash comme auparavant, mais bénéficient désormais d'une fiche de salaire de 400 CHF nets, ou 450 CHF s'ils ont le statut d'indépendant.
En janvier 2021, la FGMC a tenu la première Rencontre des Musiques de Création, réunissant lors de tables rondes thématiques artistes, collectivités publiques et acteurs culturels locaux.

Entre juin et décembre 2021, la FGMC a contribué activement au processus de consultation en vue

de la mise en place de l'IN 167, mobilisant ses membres en étroite collaboration avec la FRACG pour participer aux séances et apporter des propositions concrètes.

La FGMC s'est également positionnée activement en 2021 dans le débat sur la Cité de la Musique, mettant en avant sa connaissance du terreau culturel local et ses arguments visant à un rééquilibrage entre les budgets alloués aux musiques de patrimoine et aux musiques de création.

La FGMC maintient des liens étroits avec les associations et institutions culturelles genevoises pour participer à les soutenir dans leurs demandes de subventions spécifiquement liées à l'augmentation des cachets des artistes, leurs conditions de travail et la prise en compte du travail de répétition, création et coordination notamment.

La FGMC tient une permanence mensuellement afin de venir en aide aux musiciens actifs sur le territoire genevois, que ce soit dans les démarches administratives, les situations liées à la crise Covid ou fournissant des informations liées à la professionnalisation, aux statuts et aux demandes de subvention.

En 2021, la FGMC s'est associée à plusieurs associations pour réfléchir aux moyens à mettre en oeuvre afin d'améliorer les conditions d'emploi des musiciens indépendants ou salariés à des taux très faibles (accès au chômage, assurance pertes de gain, cotisation AVS sur les petits revenus, …).
Il a été proposé de mettre sur pied une structure coopérative de location de service au niveau cantonal (Genève) afin de répondre aux besoins supposés du milieu musical.
Pour ce faire, une étude de faisabilité est en cours afin de déterminer les besoins du milieu musical, ainsi qu'un avis de droit, une étude de terrain réalisée par des recherches de l'Université de Lausanne et une expertise fiduciaire sur les aspects organisationnels et financiers du projet. Cette recherche permettra d'offrir des outils concrets et des conclusions sur la pertinence d'un tel dispositif courant 2022.

c) Quelques propositions concrètes adressées aux collectivités publiques

Prioriser le soutien direct aux artistes et à la création indépendante, à travers:

- **L'augmentation des fonds ponctuels d'aide à la création et à la diffusion**, afin que ces fonds puissent prendre en compte des rémunérations plébiscitées par les associations professionnelles (USDAM, FGMC), et puissent également inclure le travail de création, répétition, production et administratif.

- **La prise en compte de la part employeur des charges sociales dans les fonds de soutien à la création et à la diffusion**, à l'image de ce que fait actuellement Pro Helvetia au niveau national.

- La mise sur pied d'un **fonds d'aide à des bourses de recherche et/ou résidences de création**: que les artistes pourraient solliciter directement et indépendamment des institutions en vue de la création de nouveaux projets, répertoires et concerts.

- **La prise en compte des frais administratifs et de production dans les soutiens** : ces frais sont incompressibles et indispensables à l'activité artistique, et doivent donc être compris dans les montants alloués.

Soutenir des structures venant en aide aux musicien.ne.s:

- **Un soutien aux faîtières** permettant aux musicien.ne.s de se fédérer, et proposant des services de conseil et de soutien aux musicien.ne.s en voie de professionnalisation dans leurs démarches administratives.
- **Le soutien à une structure de salariat** qui offre un service de portage salarial aux musicien.ne.s qui en font la demande et fournit des conseils et/ou services administratifs à tarifs avantageux pour les associations et structures produisant des projets musicaux.

Améliorer le soutien aux institutions:

- **Une augmentation de la dotation des structures subventionnées et conventionnées**, afin que ces dernières puissent rémunérer les musicien.ne.s qu'elles engagent aux tarifs plébiscités par les associations professionnelles (USDAM, FGMC), incluant le travail de répétition tant que la prestation publique et prenant en compte les cotisations sociales.
- Un **fond spécial**, destiné à combler la part de rémunération des musicien.ne.s par les institutions subventionnées afin d'arriver aux minima définis par les associations professionnelles. A l'image du *Fonds Mondrian* mis en place par le Ministère de la culture néerlandais.

D. Plan d'action

1- Fédérer les musiciens de création et défendre leurs intérêts
Informer les membres, organiser des événements associatifs, animer des groupes de travail et des réunions thématiques, trouver de nouveaux adhérents.

2- Aider les musiciens à se professionnaliser
Conseils professionnels à nos membres et permanence 1 à 2 fois par mois. Webinaires COVID, échanges ponctuels, documentation sur notre site web, exemples de budgets.

3- Examiner la situation des travailleurs intermittents en Suisse et l'adéquation du régime actuel au métier de musicien
Examen des lois et ordonnances et leur fonctionnement, liens avec Action Intermittence. Une étude de faisabilité sur l'établissement d'une structure de salariat pour le secteur musical est en cours, soutenue par la Ville et le Canton de Genève et menée en collaboration avec d'autres associations et l'UNIL.

4- Définir ce que devrait être une juste rémunération en reconnaissant le travail du musicien.ne dans son ensemble. Plaider pour une augmentation des cachets au sein des structures en mesure de l'assumer
Établir des grilles salariales et des budgets-types (incluant travail de création, répétition, tâches administratives) adaptés selon les prestations, en collaboration avec les structures et institutions. Pourparlers avec les principaux subventionneurs (Ville et Canton de Genève, fondations, etc.).

5- Plaider pour l'établissement de conditions cadres liées aux contrats de conventionnement. Ces structures doivent être en mesure d'offrir de bonnes conditions de travail aux musiciens (cachets et couverture sociale) et s'engager à programmer un certain pourcentage d'artistes locaux
Pourparlers avec la Ville de Genève et les organisateurs.

6- Plaider pour une augmentation des subventions publiques à la création locale et contribuer à la simplification des procédures pour les demandes de soutien
Examens des budgets culturels, pourparlers avec les autorités, rencontres avec les élus de la Ville et du Canton, rencontres avec les partis politiques.

7- Travailler en réseau avec le secteur culturel genevois (FRACG, CCC, ...) et suivre la mise en œuvre de l'initiative sur la culture (IN 167), particulièrement les points concernant le soutien à la création locale et le cofinancement
Activité au sein de la FRACG, suivi du processus de mise en œuvre de l'IN 167, suivi du processus de concertation et consultation cantonale, prises de positions.

8- Communiquer et témoigner afin de mieux faire connaître la réalité du métier de musiciens et nos revendications
Site web, flyers, relations médias. "Rencontres des Musiques de Créations" en janvier 2021, les vidéos des trois tables rondes sont disponibles sur le site internet de la Fédération: https://musiquesdecreation-ge.ch/rencontres-des-musiques-de-creation-1/ (Code d'accès pour la 2e table ronde: CMHD7vg2).

Plus d'information, liste des membres et revue de presse sur notre site web :
https://musiquesdecreation-ge.ch/

Contact : coordination@musiquesdecreation-ge.ch